

# Avortement : c'est reparti pour Londres

Enceintes de plus de dix semaines, l'interruption volontaire de grossesse leur est interdite. A qui la faute si elles en sont arrivées là ? Heureusement qu'il y a l'étranger...

PAR MARTINE STORTI

Paris. Gare du Nord. 7 h 30. Elles sont dix-sept. Dix-sept femmes à prendre le train pour Londres *via* Boulogne et Douvres. Dix-sept femmes âgées de 16 à 39 ans avec une petite valise à la main et, dans la poche, l'adresse d'une clinique anglaise. Dix-sept femmes qui, enceintes de plus de dix semaines, ont donc dépassé le délai légal d'interruption volontaire de grossesse.

Vous pensiez qu'en France la question de l'avortement était résolue ? Pas du tout. La preuve : comme dans les années 60, les Françaises reprennent aujourd'hui la route de Londres. Elles partent chaque jour, individuellement, ou en groupe, lorsque le Planning familial organise un voyage collectif pour « marquer le coup », rendre publique cette migration qu'on croyait d'un autre âge.

Pourquoi ces départs ? Chacun résulte évidemment d'une histoire singulière. Deux constantes néanmoins : la rapidité avec laquelle le délai fatidique de dix semaines se passe. L'indifférence, voire le mépris, avec lesquels une partie du corps médical considère encore aujourd'hui les femmes. Des exemples ? En voici.

Danielle. 36 ans. Secrétaire. Mariée. Deux enfants. Enceinte de onze semaines. Sur les conseils (!) de son médecin, elle a arrêté la pilule après la naissance de sa dernière fille, n'utilisant plus que la méthode Ogino. Celle-ci, pendant trois ans, s'est avérée efficace. Mais fin 1980, c'est le



Retour de Londres : comme dans les années 60.

« pépin ». Comme elle a, pendant deux mois, des saignements qu'elle prend pour ses règles, Danielle ne s'alarme qu'à la neuvième semaine. Elle consulte un gynécologue qui, péremptoirement, lui affirme : « La loi, c'est huit semaines, à neuf semaines, je n'ai pas le droit de vous avorter ! » Un second prescrit une échographie, juge l'utérus trop gros, refuse d'intervenir. Quand enfin elle trouvera un troisième médecin plus compréhensif, le délai légal sera effectivement dépassé.

Michèle. 34 ans. Comptable. En instance de divorce. Deux enfants. Elle prend la pilule. Mais le médecin qui la lui a prescrite n'a pas daigné l'informer que certains somnifères annulaient l'effet contraceptif. Au bout d'un retard de règles de treize jours, elle consulte son généraliste qui réserve son diagnostic, ordonne des piqûres et lui conseille d'attendre « au moins deux semaines avant de s'inquiéter ». Elle attend. En vain. Nouvelle consultation, nouvelle incertitude. Michèle

prend alors l'initiative de faire un

G-test. Il est positif. Quand elle

arrive à l'hôpital pour une I.v.g.

l'échographie révèle une grossesse

de dix semaines. Réponse du

médecin : « La loi française, c'est

neuf semaines, allez en Angleterre ! »

Evelyne. 24 ans. Etudiante

Paris. Enceinte de treize semaines

Elle a, un week-end, oublié de

prendre la pilule. Le premier

médecin consulté lui donne deux

piqûres pour « faire venir les

règles ». Elle aussi attendra en

vain. Elle consulte un second

médecin qui s'engage à l'avorter

puis refuse au dernier moment.

## Un test négatif

Thérèse. 16 ans et demi. Pas de

contraception. Enceinte de seize

semaines. Comme elle a des règles

irrégulières, elle ne se doute de

quelque chose qu'au bout de deux

mois. Elle fait un test en labora-

toire qui — erreur ? confusion de

résultat ? — est négatif. Ce n'est

qu'à quinze semaines qu'elle a

la certitude d'être enceinte.

D'autres exemples encore.

Comme celui de Fatima, Algérienne

qui a toujours vécu en France.

Une clinique lui fixe un

rendez-vous pour le 24 décembre.

Quand Fatima s'y rend, la clinique

est fermée. Le 5 janvier, date de

la réouverture, on lui dit : « Le

délai est dépassé. » Et aussi Yasmina,

jeune Tunisienne de 16 ans

et demi, à qui le médecin, après

avoir constaté une infection vaginale,

a déclaré : « Vous serez stérile

toute votre vie. » Au premier

rapport sexuel, Yasmina tombe

enceinte. Elle aussi a des saignements pendant deux mois, ne s'inquiète qu'au troisième. Trop tard.

Voilà six cas d'avortements à Londres qui auraient pu être évités, juste avec une loi un peu plus libérale, juste avec des médecins un peu moins menteurs, un peu plus soucieux de la personne humaine. Voilà six femmes qui auraient pu, qui auraient dû, faire l'économie de cette fatigue, de cette angoisse supplémentaire qu'il faut vivre, dès lors que l'on cherche comment « en sortir », dès lors que l'on part pour Londres, avec, de surcroît, le sentiment de « faire quelque chose de mal ». Car tout se complique avec cet interminable voyage. Il faut s'absenter trois jours, mentir parfois, supporter dix heures de transport qui ne s'effacent pas d'un coup à l'arrivée, malgré l'accueil chaleureux, avec thé et toasts, de cette clinique de la banlieue londonienne. Immédiatement, avant même

de déposer la valise à l'hôtel, commencent les examens gynécologiques. L'angoisse, la peur, vécues collectivement dans le train ou sur le bateau, deviennent alors individuelles. Aux rires et plaisanteries se mêlent évanouissements et crises de nerfs. Le lendemain, à 8 heures, après une nuit où beaucoup ont mal dormi, débutent les avortements. Dans cette clinique aux allures de cottage se croisent celles qui partent et celles qui arrivent. Aussi bien des Françaises que des Italiennes ou des Espagnoles.

#### La honte ancestrale

Avortements à la chaîne, bien sûr. *Business*, bien sûr. « Ecœurément » des médecins, bien sûr.

Pas d'hypocrisie toutefois. Que répondre, lorsque l'on vous dit : « Les femmes ne cessent d'arriver, il faut bien qu'il y ait des gens pour faire face à ça. » Alors, à la cadence de vingt-trois avortements par jour, on « aspire »

(pour 1 030 francs jusqu'à quatorze semaines), on fait un curetage (pour 1 500 francs jusqu'à dix-neuf semaines, pour 1 950 francs jusqu'à vingt et une semaines). Au-delà — la loi britannique autorise en effet l'I.v.g. jusqu'à vingt-six semaines — le tarif est de 2 700 francs. Parce que des avortements très tardifs, il y en a, malheureusement. A cause des peurs, des tabous, de la honte, ancestrale, tenace...

Dominique. 17 ans. Elle habite un village du Jura. Elle est enceinte de vingt-cinq semaines. Comment en est-elle arrivée là ? Simple, a-t-on envie de répondre. Elle ne prend pas de contraceptifs, elle fait l'amour avec un copain de son âge, le soir d'unc boum. Et quelques semaines plus tard, elle n'a pas ses règles. Mais Dominique n'en parle à personne. Ni à son petit ami. Ni aux copines. Ni à son médecin. Ni à ses parents. Pendant des semaines, des mois, elle garde le silence. Et espère. Quoi ? Un

miracle. Que ses règles viennent qu'elle fasse une fausse couche « ça s'arrange ». Mais ça s'arrange pas. Elle entend du Planning, y va, apprend que le voyage à Londres est organisé. Elle finit par « tout avouer » à ses parents qui « gueulent » mais ne donnent l'argent pour qu'elle « débrouille ». Dominique n'ira pas avec le groupe à Londres, elle restera, vu l'état très avancé de sa grossesse, deux jours à la clinique.

Dans le train du retour, elle est accompagnée par ses deux compagnatrices du Planning qui distribuent des plaquettes, des pilules. Elles insistent et réclament pour que les femmes prennent une contraception régulière. Pour que « ça » ne recommence pas. Les unes, déjà informées, déjà convaincues, affirment : « Plus jamais je n'oublierai de prendre ma pilule. » D'autres découvrent les différentes méthodes contraceptives.

Etonnant, non, en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle ! Etonnante, surtout, la façon dont l'information est diffusée. La loi prévoit, dans les écoles, l'affichage des brochures de planification. Mais comment sont-elles à respecter la loi ? Quant à l'information sexuelle dans les lycées et collèges, Dominique disait sur le bateau : « Chaque fois que nous posons des questions, personne ne veut répondre. »

#### Au moins la loi

Une nouvelle loi sur l'I.v.g. votée en 1979. Les circulaires multiplient qui précisent la loi, rien que la loi. » Et ces derniers mois, arrestations, procès, sanctions se sont multipliés. Les quelques médecins qui pratiquent des I.v.g. au-delà de dix semaines (voir F. Journal) Mais contre ceux qui, très courageusement, mentent aux femmes.

Sait-on que 31 % des hôpitaux qui devraient pratiquer des I.v.g. ne le font pas ? Que 20 % d'autres s'arrêtent — pour aller à huit semaines ?

Jacques Barrot, ministre de la Santé, reconnaît lui-même qu'il n'a pas de réponse à une question posée par le sénateur Caillavet, sur le nombre de Françaises qui pratiquent l'I.v.g. en Angleterre afin d'éviter l'avortement. Ce nombre a augmenté de 28 % par rapport au premier semestre 1979.

La loi Veil-Pelletier, telle qu'elle est, n'est pas satisfaisante, notamment parce que le délai de dix semaines est bien trop court. Encore un grand pas à franchir, marqué si la loi, au moins, était appliquée. ■



Un hôpital anglais : « Il faut bien qu'il y ait des gens pour faire face à ça. »